

M. Carter: Non, c'est tout le contraire de ce que j'ai dit.

M. MacInnis: Alors pourquoi l'honorable représentant parle-t-il de la distance qui sépare sa propre circonscription des îles Saint-Pierre et Miquelon, s'il propose que les Français jouissent de ces droits et privilèges historiques dans ces zones de pêche?

M. Carter: Mon honorable ami comprendrait peut-être mieux s'il se rappelait que la distance qui sépare Terre-Neuve des îles Saint-Pierre et Miquelon n'est que de neuf milles, comme je l'ai signalé. Obtenir 12 milles d'eaux territoriales quand la distance n'est que de 9 milles est mathématiquement parlant...

L'hon. M. Martin: Un problème.

L'hon. M. Nowlan: Digne d'Einstein.

M. Carter. ...une opération un peu trop complexe pour que je m'y attaque aujourd'hui.

M. MacInnis: Si l'honorable député me le permet, je lui rappellerai que les flottilles de pêche de Saint-Pierre et Miquelon pourront profiter de la zone de neuf milles tout autant que les pêcheurs de sa propre circonscription, en sorte qu'une zone de 12 milles ne serait pas nécessaire à cet endroit.

M. Carter: Non. D'une manière générale, monsieur l'Orateur, j'estime raisonnable le principe dont s'inspire ce bill. Il est nécessaire à la conservation de nos ressources et il est certes essentiel au bien-être de mes commettants. C'est un principe que nous pouvons défendre, et sur lequel nous devons insister là où c'est possible de le mettre en pratique, mais je ne crois pas qu'il faille insister là où tout indique que c'est impossible. Toute règle a des exceptions et les parties en cause doivent examiner ces exceptions en tenant compte du fait que les concessions accordées sont logiques et raisonnables et se rappelant le proverbe selon lequel il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'il nous fasse.

L'hon. M. Nowlan: Si je comprends bien, l'honorable député propose que nous traitions de cette affaire par négociations au lieu de procéder unilatéralement, comme le propose le bill?

M. Carter: Oui, sauf erreur, j'ai dit au début de mon discours que des négociations sont en cours et j'ai contesté l'opportunité d'un débat sur cette mesure parce que la question n'était pas encore réglée, vu que les négociations se poursuivaient.

M. Howard: Étant donné la coopération dont a fait preuve le gouvernement à l'égard

d'autres bills publics d'initiative parlementaire, je me demande si le gouvernement consentirait à proposer, comme il l'a fait l'autre jour, une motion visant à déférer la question au comité permanent de la marine et des pêcheries où elle pourra être étudiée à fond. Le premier ministre suppléant fait signe qu'il y consent.

L'hon. M. Martin: Pas du tout.

M. Howard: Je me suis mépris. Je m'en excuse.

L'hon. M. Martin: J'acquiesçais à une proposition fort judicieuse que m'a faite l'honorable député d'Essex-Sud (M. Whelan).

M. Howard: Puis-je avoir une réponse à cette proposition? De toute évidence, le gouvernement n'est pas disposé à y donner suite.

L'hon. M. Martin: Le gouvernement présentera une mesure plus tard.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas l'intention de faire échouer le bill en prolongeant le débat, je serai bref. Je veux tout simplement dire que j'appuie le principe dont s'inspire le bill présenté par l'honorable député de New-Westminster (M. Mather), qui fait actuellement l'objet du débat. En exposant l'attitude du gouvernement, l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter) a fait mention, je crois, du fait que cette mesure était inutile puisque le premier ministre (M. Pearson) avait déjà dit que le Canada allait fixer une zone de pêche de 12 milles. J'ai déjà parlé de cette question il y a quelques mois et j'avais alors signalé qu'elle était d'intérêt primordiale pour le gouvernement de la Colombie-Britannique et les organismes de cette province, et que ces derniers en appuyaient le principe. Je crois que le principe reçoit l'appui de tout le pays.

On a fait mention de certains problèmes, mais la question primordiale ici est sûrement celle des droits traditionnels. Entre les propositions de l'honorable député de New-Westminster (M. Mather) et celles de l'honorable député de Burin-Burgeo, j'estime que nous pourrions trouver un moyen terme et procéder par étapes. Un peu plus tard, au cours du débat, l'honorable député de New-Westminster a fait allusion à cette question. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une difficulté insurmontable.

Pour le moment, nous savons que si les droits traditionnels de pêche sont maintenus, nos propres pêcheurs seront dans une situation désavantageuse. Dans un article publié dans le *Globe and Mail* le 5 décembre 1963 et traitant du maintien des droits traditionnels de pêche, on signale que cela perpétuerait une entente absurde, selon laquelle les chalutiers canadiens ne sont pas autorisés, pour des